

Conseil Municipal du 8 février 2023 à 19H30

Procès-Verbal

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, C. FAUCHER, A. FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Excusés : F. BESIN procuration à F. FLORI, D. BOURGEOT procuration à A. FENDELEUR, J. LAMBOLEY procuration à Yann REVERCHON.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Yann REVERCHON

Délégation n°1/2023	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Monsieur Yann REVERCHON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur René SALAS, libérateur d'Étueffont pendant la seconde guerre mondiale, récemment décédé.</p> <p>Monsieur Le Maire demande aux élus l'ajout d'une question à l'ordre du jour :</p> <p>- Achat de 2 parcelles de bois au Montanjus</p> <p>Proposition acceptée à l'unanimité.</p>
Délégation n° 2/2023	<p>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.</p>
Délégation n° 3/2023	<p>3. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes :</p> <p><u>A) La Commune renonce à son droit de préemption</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 28 décembre 2022 par Me. Fabrice PIN notaire à SOULTZ Parcelle section A numéro 581 (1000 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 28 décembre 2022 • DIA transmise le 19 janvier 2022 par Me. GOUJON LARRIERE notaire à BELFORT Parcelles section Ab numéros 14 – 15 - 16 (5 569 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 19 janvier 2023 • DIA transmise le 17 janvier 2023 par Me. Renaud PICHELIN notaire à DELLE Parcelle section A numéro 640 (1 142 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 17 janvier 2023 • DIA transmise le 31 janvier 2023 par Me. Gilles HASSLER notaire à BELFORT Parcelle section AB numéro 249 (761 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 31 janvier 2023.

	<p><u>B) Droit de place</u></p> <p>Signature, le 23 janvier 2023, d'une convention pour un emplacement de restauration rapide avec Monsieur Vincent GLAESS, jusqu'au 31 décembre 2023, au tarif de 13 € mensuel.</p> <p><u>C) Demande de subvention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour rénover la toiture des vestiaires du stade Auguste Graillet pour 22 240, 83 € HT. (demande de subvention à hauteur de 40 % soit 8 896, 37 €). - Dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour la pose de clôture de sécurité à la salle polyvalente du Mille Club pour 10 864, 70 € HT. (demande de subvention à hauteur de 30 % soit 3 259, 40 €). <p><u>D) Contrat d'assurance</u></p> <p>Signature d'un contrat « mission collaborateurs » auprès de la compagnie GROUPAMA afin d'assurer les élus et le personnel communal lors de l'utilisation de leurs véhicules personnels pour des missions pour la Mairie.</p>
<p>Délibération n° 4/2023</p>	<p>4. <u>Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du Budget Primitif 2023</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les dépenses d'investissement à hauteur de 10 000 € pour l'achat de matériel, outillages techniques et de terrain.</p>
<p>Délibération n° 5/2023</p>	<p>5. <u>Subvention Voyage Grèce Collège Michel COLUCCI</u> : Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Madame Sandrine ABONNEAU), approuve l'attribution d'une subvention au collège Colucci de Rougemont le Château pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Grèce, d'un montant de 180 € (30 € X 6 élèves).</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE informe les élus que les enfants de l'école primaire de la Forge ont écrit une lettre de remerciements, au Conseil Municipal, suite à la subvention versée par la Commune pour le voyage à Paris.</p> <p>Monsieur le Maire informe, également les élus, que les enfants ont adressé au Conseil Municipal une carte postale de leur séjour à Paris.</p>
<p>Délibération n°6/2023</p>	<p>6. <u>Reversement subvention à l'école primaire pour le parcours d'éducation artistique et culturelle</u> : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'académie de Besançon a versé, par erreur, à la Commune d'Étueffont, la somme de 1 000 € correspondant à une subvention de fonctionnement pour le Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'école primaire d'Étueffont. Il demande aux élus le remboursement à l'école.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement de 1000 € à l'école primaire de la Forge pour la subvention de fonctionnement correspond au Parcours d'Education Artistique et Culturelle.</p> <p>Madame Sandrine ABONNEAU précise que ce projet est en partenariat avec la Forge Musée. Une réunion se déroulera d'ici une quinzaine de jours avec les bénévoles et l'école afin de définir le projet.</p>

Délibération
n°7/2023

7. Subvention Prévention Routière : Monsieur le Maire précise que l'association Prévention Routière a modifié son mode de fonctionnement et intervenait dans les écoles afin de proposer un parcours éducatif routier.

Aujourd'hui, l'association demande le versement obligatoire d'une subvention de 150 € afin d'inscrire l'école au programme d'éducation routière. Toutefois, les écoles touchent une subvention de la Communauté de Communes des Vosges du Sud pour financer leurs activités. Dans l'attente d'un retour de la Communauté de Communes sur ce sujet, Monsieur le Maire propose de retirer cette question à l'ordre du jour du Conseil.

Proposition acceptée à l'unanimité.

8. Tarif Bois de Chauffage 2023 : Monsieur le Maire rappelle que la Commune dispose de 3 zones forestières gérées par l'ONF et précise que la Commune reste une des rares à vendre encore du bois de chauffage à ses administrés.

Le bucheron a fixé son prix à 35 € le façonnage de stère de bois pour 2023 (contre 29 € en 2022) avec dépose en bord de chemin. Afin d'équilibrer le budget communal, notamment pour payer les frais d'honoraires de l'ONF ainsi que divers travaux (frais de garderie ONF, affouage...), il est proposé de fixer le prix du stère de bois à 45 € pour l'année 2023. 200 stères de bois de chauffage seront mis à disposition cette année.

Monsieur le Maire rappelle, également, les prix fixés en Alsace, environ 75 € le stère de bois et 55 € en Haute Saône.

Monsieur Rémy BEGUE rappelle que le bucheron est obligé d'augmenter son tarif dû à l'augmentation notamment du prix du carburant et des huiles.

Mesdames Angélique FENDELEUR et Delphine BOURGEOT sont contre l'augmentation du prix du stère de bois. Elles rappellent que le prix du bois a déjà augmenté en 2022 de 2 €. L'augmentation serait de 8 € en 2 ans. Au vu de l'inflation actuelle, cela risque de mettre en difficulté certaines personnes qui pourraient compléter leurs modes de chauffage par le bois. En comptant la livraison, le prix reviendrait à 55 €.

Elles souhaiteraient mettre en place une double tarification entre les habitants d'Etueffont et les personnes extérieures : une personne habitant hors de la commune payerait plus cher son stère de bois.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de besoin, le CCAS Communal peut intervenir.

Monsieur Rémy BEGUE rappelle aux élus que tous les moyens de chauffage ont augmentés (fioul, gaz...) La Commune ne fait pas de profit mais en augmentant le tarif, elle équilibre son budget (frais façonnage, d'entretien, de garderie et de gestion).

Monsieur Julien GASTON est également contre l'augmentation du prix du stère de bois. Il précise que si la Commune vend autant de stères de bois que l'année dernière (164 stères), elle perdra 1 000 € par rapport à 2022. Il propose que la Commune prenne en charge cette différence vu l'augmentation des prix dû à l'inflation. Il souhaiterait augmenter le tarif de 2 € par an jusqu'à la fin du mandat.

Madame Sandrine ABONNEAU propose une augmentation de 3 € pour cette année.

Monsieur Rémy BEGUE rappelle que le bucheron a augmenté son tarif de 6 € par rapport à 2022. S'il augmente encore son tarif en 2024, l'écart s'accroîtra.

<p>Délibération n°8/2023</p>	<p>Le Conseil Municipal, à la majorité, (8 voix pour, 3 contres : Madame Delphine BOURGEOT, Madame Angélique FENDELEUR, Monsieur Julien GASTON, 1 abstention : Madame Sandrine ABONNEAU) décide de fixer le prix de vente du stère de bois, en bord de chemin, à 45 € pour l'année 2023.</p> <p>9. <u>Adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le Centre de Gestion</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation tarifaire portée au contrat groupe d'assurance statutaire pour les deux catégories IRCANTEC et CNRACL. Le taux retenu pour la catégorie IRCANTEC est 1,25% et le taux retenu pour la catégorie CNRCAL est de 9,75 %. Le coût annuel est estimé à 40 000 € par an.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle qu'un agent est en congé de longue maladie et qu'un second agent à repris en mi-temps thérapeutique depuis mai 2022.</p>
<p>Délibération n°9/2023</p>	<p>10. <u>Groupement de commandes signalisation verticale</u> : Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision d'adhérer au groupement de commandes du Département pour la fourniture et la livraison de signalisation verticale permanente et temporaire.</p> <p>Monsieur le Maire précise que la remise est d'environ 40%.</p>
<p>Délibération n°10/2023</p>	<p>11. <u>Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes concernant la Communauté de Communes des Vosges du Sud</u> : Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris connaissance du document complet et des 5 recommandations du rapport d'observations définitives à l'examen de la capacité de la Communauté de Communes des Vosges du Sud à faire face à leurs compétences élargies et analyser leurs organisations collectives concernant les exercices 2019 et suivants.</p> <p>12. <u>Achat parcelles de bois</u> : Monsieur Rémy BEGUE explique aux élus que des parcelles de bois, dans le secteur du Montanjus (parcelles 040 B N° 302 de 16 ares et 040 B n°303 de 10 ares) sont à vendre. Le prix est fixé à 30 € l'are. Avec les frais de notaire, l'achat des 2 parcelles est d'environ 1 000 €.</p> <p>Pour soumettre ces parcelles au régime forestier (ONF), les parcelles doivent obligatoirement être bornées. Le coût est de 9 000 €. Ces parcelles seront donc gérées directement par la Commune. Le marquage pour l'affouage sera fait par les élus. (30 à 35 hectares sont gérés, en direct, par la Commune et 150 hectares par l'ONF).</p> <p>Madame Sandrine ABONNEAU souhaiterait effectuer une visite des bois communaux. Une visite sera organisée prochainement en commençant par les Grands Bois.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE, à l'unanimité, est autorisé à effectuer les démarches administratives pour acquérir les deux parcelles de bois (26 ares) au Montanjus.</p> <p>13- <u>Informations diverses</u> :</p> <p>-Terrain DIDIER : Monsieur le Maire explique que la cabane a été détruite, avec l'accord du notaire, car elle était très dangereuse. Des sapins secs ont également été enlevés.</p>

Lors de la vente de la maison, Monsieur le Maire souhaiterait préempter pour un bout de terrain derrière la maison, d'une surface de 5 à 6 ares, afin de finaliser l'aire de jeux. Le prix de l'are est estimé, après négociation, à 1 000 € l'are.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entamer les négociations pour acquérir 5 à 6 ares de terrains afin de finaliser l'aire de jeux.

-Bilan mandat : une réunion plénière sera organisée afin de présenter le bilan financier à mi-mandat.

-Carrefour Bois Sarclés : une réunion publique sera organisée, mi-mars, afin de présenter le projet aux riverains.

-Covid 19 : une cérémonie sera programmée afin de remercier les soignants engagés durant la pandémie de Covid 19. Monsieur Julien GASTON est chargé de l'organisation.

-Signalisation du village : un programme de travaux sera prévu au budget 2023. La signalisation de la Rue du Centre et de la Rue de l'Eglise sera faite en priorité.

-Mur Rue de l'Ecole Maternelle : Monsieur Rémy BEGUE explique que le mur le long de la rivière est très abimé. Un bureau d'étude a été missionné afin de faire un diagnostic précis. Des témoins seront posés afin de voir l'évolution des fissures. Une demande de subvention sera déposée afin de financer les travaux.

-Cantine scolaire : Madame Angélique FENDELEUR informe les élus que la cantine scolaire a changé de fournisseur « Happy ». Il travaille principalement avec des produits locaux et bio. Les menus sont élaborés par une diététicienne et préparés à J -1 donc plus frais. 3 produits sont prévus au goûter : produits laitiers, gâteaux et fruits.

-Fusion des 2 « Etueffont » : Anniversaire des 50 ans le 7 juin 2023.

-Culture : Balade guidée le 26 février 2023 et Veillée aux étoiles le 23 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

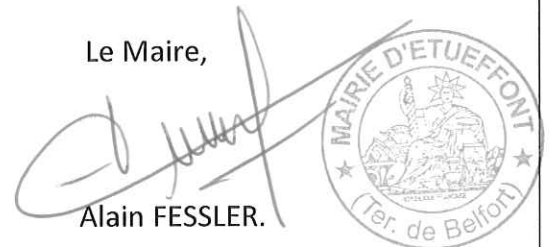
Le Secrétaire de séance,

Yann REVERCHON



Le Maire,

Alain FESSLER.



YR/VG

--	--